

# ÉLÉMENTS

de

# PROGRAMME

  

## du Parti Socialiste Unifié

*Nous reproduisons ici les éléments de programme retenus par le Congrès d'unification du P.S.U. et portant sur la planification, la gestion de l'économie par les travailleurs, les problèmes agricoles, l'enseignement, la décolonisation.*

*Le Congrès a demandé que l'examen des problèmes concernant la politique internationale et les institutions soit renvoyé aux commissions d'études et présenté aux prochains congrès.*

## Plein emploi et planification

Le plein emploi des capacités de production disponibles — dont les conditions seront développées plus loin — peut accroître dans des proportions très sensibles l'ensemble des ressources économiques du pays.

Leur mise en œuvre doit être assurée par le Plan, un plan qui doit être élaboré en fonction d'une perspective de progrès social, un plan qui doit dépasser le stade de l'orientation, un plan dont la réalisation doit être effective.

### A. — CONCEPTION DU PLAN

Le Plan doit dépasser le stade où il ne visait qu'à répartir des crédits publics entre des secteurs nationalisés et à fournir quelques directives plus ou moins appliquées aux industries privées; il doit rompre avec les tendances planificatrices de type néo-capitalistes et promouvoir dans l'industrie, le commerce et l'agriculture les investissements ou modernisations et les reconversions qu'exigent l'intérêt collectif et le progrès social.

1° Il faut tracer les perspectives et fixer les étapes du progrès social d'abord en ce qui concerne l'augmentation des salaires et la réduction de la durée du travail :

— planifier à ce sujet les décisions dépendant de l'Etat et inciter par des moyens appropriés à des décisions corrélatives pour l'ensemble des salariés, par voie d'accords contractuels;

— inclure dans le Plan l'amélioration des conditions de travail, la lutte systématique contre les accidents et contre la fatigue nerveuse, la prévention des maladies et des fléaux sociaux, la solution des problèmes que pose le travail féminin (possibilité de travail à mi-temps, etc).

Intégré au Plan économique, ce Plan social devra présenter une valeur impérative, la pression des objectifs sociaux à réaliser devant inciter à améliorer l'équipement, l'organisation et les méthodes de gestion.

2° Le Plan devra viser la mise en œuvre rationnelle de toutes les ressources :

— les ressources des régions françaises sous-développées dont le potentiel serait beaucoup plus utilisé si l'on ne négligeait la vocation des sols, la possibilité de reboiser des terres abandonnées, d'orienter les cultures, d'implanter certaines

industries de transformation dans les régions en voie de régression, de développer les immenses possibilités du tourisme populaire ;

— les capacités des catégories professionnelles négligées, des artisans à qui n'ont pas été accordés les moyens d'équipement, de formation et de perfectionnement, d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises industrielles auxquelles la spécialisation, la coopération et le concours des entreprises publiques pourraient apporter des commandes régulières, des conseils techniques et des possibilités d'investissements.

3° Un Plan de mise en valeur rationnelle du sol français devra permettre aux ruraux de gagner normalement leur vie :

a) par une organisation des marchés comportant une indexation en fonction du niveau général des prix et du progrès technique ;

b) par la mise de ce progrès à la portée de tous les exploitants grâce à l'organisation de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles, l'accroissement des crédits d'équipement, la réforme du crédit agricole ;

c) par le relèvement des salaires agricoles.

## B. — ELABORATION DU PLAN

Cette conception commande une méthode d'élaboration et d'approbation du Plan. Son élaboration doit reposer sur un appareil d'analyse économique rénové, mettant à la disposition de la collectivité des « instruments de bord », organisation statistique, moyens d'information et de prévision, administration économique. Mais ce ne sont là que des instruments dont la mise en œuvre devra être réalisée non par quelques spécialistes, mais par ceux-là mêmes dont dépendent les choix essentiels : la masse des travailleurs et leurs organisations.

1° L'assemblée politique doit fixer des options fondamentales après avis d'une Chambre économique, où chaque catégorie socio-professionnelle sera représentée en fonction de son importance numérique, tout ayant été mis en œuvre pour que l'ensemble de la population soit informé de ces problèmes, des choix nécessaires et des perspectives à long terme dans lesquelles s'insérera le Plan

2° Suivant ces directives, le Plan doit être élaboré avec la participation

— des comités d'entreprises ;

— des commissions permanentes, instituées dans chaque industrie, réunissant les représentants de l'Etat, des travailleurs,



des chefs d'entreprise, constamment informées de l'évolution du secteur, des obstacles rencontrés, des lacunes affectant l'équipement aussi bien que la structure des entreprises ou leurs méthodes de travail;

— des conseils régionaux.

3° Le projet de Plan, ainsi élaboré, sera soumis à l'avis de la Chambre économique et sociale et à la ratification de l'assemblée, cette ratification s'accompagnera du vote des lois-programmes nécessaires à sa réalisation.

### C. — REALISATION DU PLAN

S'il doit s'écarter de la conception d'un simple programme d'orientation dont les entreprises privées ne retiennent que ce qui peut accroître leurs profits directs, le Plan ne doit pas être non plus un instrument de direction bureaucratique de l'économie.

1° Une distinction fondamentale sera faite entre la gestion courante des entreprises dont l'autonomie, d'ailleurs sanctionnée en cas de résultats insuffisants, sera la plus large possible, et l'investissement dont la réalisation, conforme au Plan sera assurée :

— par des crédits budgétaires (lois-programmes);

— par des crédits bancaires à long terme et à moyen terme.

C'est une des raisons pour lesquelles la socialisation du crédit devra être immédiatement réalisée. Il ne s'agira pas seulement de mettre tout le secteur bancaire sous la direction de la collectivité, mais aussi de modifier les méthodes actuelles en fixant des directives économiques précises que les banques devront appliquer et en joignant, dans certains secteurs tout au moins, l'assistance technique à la répartition du crédit:

— par un autofinancement contrôlé et orienté grâce à des dispositions fiscales qui favorisent les investissements conformes au Plan.

2° La sélection des investissements par le crédit et la fiscalité ne sont que des moyens négatifs. Ils ne permettent pas toujours de déclencher la création d'entreprises nécessaires au progrès de l'économie en général, de certaines régions en particulier. Dans cet ordre d'idées, le parti attache une importance particulière :

— à la création d'un secteur public dans l'industrie des biens d'équipement;

— à la création d'établissements chargés de créer les entre-

prises nécessaires au développement de régions insuffisamment mises en valeur.

3° La réalisation du Plan implique donc, à elle seule, la socialisation de certains secteurs. Indépendamment de toute autre considération, devront être socialisées les entreprises dont l'action est contraire à la réalisation du Plan, soit en raison de tendances malthusiennes, liées elles-mêmes au caractère de quasi-monopole de certains secteurs, soit en vue d'imposer la réforme de structures périmées, soit, afin d'éviter que certains groupes dominants ne parviennent par leur puissance économique et financière, à peser sur l'évolution économique et politique du pays.

## **Vers la gestion de l'économie par les travailleurs**

La réalisation du socialisme n'implique pas seulement la collectivisation des moyens de production, elle implique aussi que les rapports humains au stade de la production soient renouvelés et deviennent fraternels, que chacun se sente responsable pour le bien commun tout en ayant la possibilité de développer ses capacités créatrices.

A ce sujet, le parti estime indispensable de promouvoir :

— l'utilisation effective et l'extension des pouvoirs des comités d'entreprise qui devront être consultés préalablement à toute mesure susceptible d'affecter les conditions d'emploi et de rémunération, de sécurité et d'organisation du travail, ce qui comporte naturellement pour le comité d'entreprise le droit d'accès à la comptabilité;

— dans les entreprises publiques, la réforme des conseils d'administration par augmentation du nombre des représentants des travailleurs et par l'exclusion des représentants du secteur privé, le directeur étant désigné par les conseils d'administration ainsi transformés. Cette réforme doit s'accompagner d'une refonte générale de la structure des entreprises socialisées dans le sens de la décentralisation, de l'autonomie de gestion et de l'extension de la participation des travailleurs;

— l'encouragement au développement de coopératives ouvrières de production;

— la réforme profonde du mode de recrutement et d'organisation des cadres moyens et supérieurs de l'administration publique permettant de développer l'initiative et la responsa-

bilité, d'assurer l'indépendance à l'égard du secteur privé et d'élargir le recrutement des éléments valables notamment d'origine ouvrière, n'appartenant pas à la fonction publique.

Pour donner toute leur efficacité à ces réformes, il est indispensable de développer l'enseignement sous toutes ses formes et notamment la diffusion des connaissances relatives à l'économie et à la gestion des entreprises.

Indépendamment des mesures prévues ci-dessus, le Parti insiste sur la généralisation des centres de formation populaire, et le développement systématique de la coopération de l'Université aux efforts des organisations syndicales pour la formation et la promotion de leurs cadres.

## **Les problèmes agricoles**

Partagés entre l'insuffisance prédominante du capital industriel et financier et le souci de ne pas mécontenter systématiquement les milieux ruraux, considérés comme une base sûre du maintien du régime, les gouvernements bourgeois qui se sont succédé en France n'ont rien entrepris sérieusement pour sortir la paysannerie française de son retard technique, économique et culturel.

La distorsion entre le développement industriel et le développement agricole est à l'origine d'une série de déséquilibres financiers et économiques et d'un approfondissement accéléré de la paupérisation des campagnes.

Le Parti Socialiste unifié, convaincu que le passage au socialisme dans notre pays ne pourra pas se réaliser sans que soit accomplie l'alliance de la classe ouvrière et d'une paysannerie aspirant au progrès, considère par ailleurs que la création en France d'une agriculture moderne est une condition indispensable de l'équilibre et du développement économiques.

Compte tenu du développement des techniques agronomiques, le parti estime qu'il est possible en un laps de temps relativement court de transformer l'agriculture française et de la faire participer de façon rationnelle à la formation et à la répartition du revenu national, à condition que soient levés tout d'abord les obstacles principaux qui entravent une transformation dont les paysans, notamment les jeunes, comprennent de plus en plus la nécessité.

Ces obstacles principaux, inhérents au mode capitaliste de production et au maintien de structures précapitalistes à la campagne sont :

1° L'organisation actuelle des marchés agricoles qui place ceux-ci sous la dépendance exclusive du commerce de gros en

ce qui concerne les secteurs non protégés (viande, fruits et légumes, produits laitiers) ou des gros agrariens solidement organisés qui sont seuls en mesure de bénéficier du protectionnisme établi dans certains secteurs (céréales, cultures industrielles, viticulture) ;

2° La structure de la propriété foncière, responsable de la parcellisation du sol, de la non-rentabilité de centaines de milliers de petites exploitations, de l'insécurité des métayers et fermiers et de la difficulté d'installation des jeunes paysans ;

3° L'organisation du crédit agricole, basé sur le maintien et la protection des situations acquises et non sur les exigences du développement de la capacité productive des exploitations agricoles ;

4° Le sous-développement économique de base de la majeure partie des régions rurales ;

5° Le fait que la paysannerie ne bénéficie pratiquement pas des mesures de protection sociale généralisées dans les autres secteurs (sécurité sociale, retraite, etc.) ;

6° L'insuffisance criante de l'enseignement et des institutions culturelles qui prive les jeunes ruraux d'une formation générale comparable à celle des jeunes gens des villes, qui n'assure pas leur formation professionnelle et ne permet pas à la main-d'œuvre excédentaire de s'orienter vers d'autres métiers ;

7° L'insuffisance particulièrement grave de la vulgarisation agricole, dont témoigne le nombre des conseillers agricoles beaucoup plus faible en France que dans les pays où l'agriculture est la plus évoluée.



Le parti constate l'évolution de la jeune paysannerie française qui commence à aborder avec réalisme et avec le sens de ses responsabilités, les problèmes de son intégration à la vie moderne. Il se félicite de cette prise de conscience qui se traduit par le développement de la coopération sous toutes ses formes (coopératives d'achat, de production, de travail, de transformation et de commercialisation, centres d'études des techniques agricoles) et du syndicalisme agricole et amène les jeunes paysans à rejoindre dans la pratique le mouvement socialiste et à mettre en question les structures capitalistes elles-mêmes. Le parti considère en effet que paysans et producteurs sont seuls en mesure de découvrir et de faire fonctionner les institutions et les formes d'organisation de nature socialiste à la campagne.

La paysannerie n'est pas une classe homogène. Les propriétaires fonciers et les gros agriculteurs capitalistes, comme les



notables locaux non agriculteurs, monopolisent la représentation de la paysannerie en promouvant une politique de protectionnisme agricole qui masque les contradictions réelles découlant du statut archaïque de la propriété tout en leur assurant une large marge différentielle ou de substantiels profits parasitaires. Le parti considère que reprendre à son compte toutes les revendications de la paysannerie, y compris les plus réactionnaires et les plus anti-économiques, ne favorise pas la libération des paysans, mais au contraire contribue à les placer davantage sous l'influence des éléments agrariens et capitalistes.

Le parti considère qu'il ne peut être question de subordonner la prise de conscience par la paysannerie des avantages de modes socialistes de production et d'échange, à des objectifs tactiques momentanés. Le programme immédiat du parti doit donc découler de son programme à long terme et en apparaître comme un élément de réalisation.

## A. — DANS LE CADRE DU PLAN

Doit s'articuler :

— un plan général de mise en valeur rationnelle du sol français, partie intégrante du plan de développement, moyen le plus efficace pour permettre aux ruraux d'accéder à la sécurité matérielle et au standard de vie correspondant au développement des forces productives (vacances, réduction de la semaine de travail, confort ménager, participation à la vie culturelle, accès aux produits de consommation de demi-luxe). Ce plan, conçu avec la participation des producteurs agricoles (exploitants et salariés) doit avoir notamment pour but :

— l'orientation et la spécialisation des cultures en fonction des débouchés nationaux et étrangers ;

— la mise en valeur des régions agricoles sous-développées ;

— le développement des méthodes modernes de culture, de traitement et de conservation des produits ;

— l'élévation de la productivité de la terre et du travail en agriculture.

En relation avec le plan agricole et en fonction des indications données par lui, le plan général de développement devra faire place à une promotion des industries livrant leurs biens d'équipement à l'agriculture et à une décentralisation de certaines de ces industries dans les régions utilisatrices. Ce n'est pas l'industrie de la machine agricole ou des engrais qui doit déterminer l'orientation du développement économique en agriculture comme c'est le cas à l'heure actuelle), mais les besoins d'une agriculture évoluée qui doivent déterminer la production des biens d'équipement agricole.



Enfin le Plan doit prévoir et permettre la construction d'industries de transformation aux environs des centres de production. Ces diverses mesures auront pour effet de contribuer à la réalisation du plein emploi dans les campagnes en utilisant sur place dans le secteur industriel la main-d'œuvre rendue excédentaire par le développement du progrès technique en agriculture. Les autres mesures de décentralisation industrielle devront bien entendu contribuer au même objet.

## **B. — DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU CIRCUIT DE DISTRIBUTION**

La réorganisation du système des prix et de la distribution doit assurer la réalisation des objectifs économiques et sociaux fixés par le plan.

Les principaux produits agricoles (viande, produits laitiers, cultures industrielles, céréales, etc.), devront faire l'objet de prix garantis indexés sur les prix industriels concourant à leur formation. Ces prix garantis ont pour objet de permettre aux paysans producteurs le développement rationnel de leurs exploitations. Ils seront fixés après consultation des organisations représentatives de l'agriculture en tenant compte des objectifs du plan et du progrès technique en agriculture. En aucun cas, en effet, les prix garantis ne doivent avoir pour effet de favoriser les productions excédentaires ou traditionnelles ni de subventionner des méthodes de culture périmées.

La réorganisation du circuit de distribution doit permettre à la fois de revaloriser les produits agricoles à la production, d'améliorer la qualité des produits vendus, de garantir la stabilité des marchés, notamment en ce qui concerne les denrées périssables et d'abaisser les prix de vente au détail. Les intermédiaires privés du circuit commercial de gros devront progressivement être éliminés par la généralisation des marchés-gares expéditeurs et réceptionnaires, pourvus des installations modernes de stockage, de réfrigération et de préparation des produits, placés sous la gestion des organisations coopératives de producteurs, des groupements d'achat de détaillants et des représentants des consommateurs (collectivités locales, syndicats ouvriers, coopératives de consommateurs).

Le principe du système de distribution doit être basé sur la possibilité pour le producteur de contrôler le plus loin possible la distribution de son produit. Les mêmes marchés-gares assureront la coordination des prix régionaux et la régularisation des échanges internationaux.

## **C. — STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE**

Dans toutes les régions où la répartition du sol empêche une exploitation économique rationnelle de la terre, des sociétés d'in-

tervention foncière seront constituées par les paysans-producteurs à l'exclusion des propriétaires dont le travail de la terre ne représente pas le revenu principal, le principe de la création de ces sociétés étant décidé territorialement par les collectivités départementales. Le rôle de ces sociétés sera :

1) de prendre en gestion — soit sous forme de rachat, soit sous forme de location — les terres cultivables non exploitées par des producteurs directs.

Les propriétaires non exploitants devront, au moyen des mesures fiscales appropriées, être mis en demeure de céder leurs terres ou d'en assurer l'exploitation personnelle. Les terres ainsi récupérées seront données en gestion, moyennant un loyer annuel correspondant au prix de rachat ou de location, aux paysans-producteurs individuels ou associés de façon à ce que chaque exploitation agricole dispose de la superficie correspondant aux exigences minima de la productivité technique;

2) d'assurer dans les plus brefs délais le remembrement à l'amiable de toutes les terres entre les paysans producteurs en introduisant dans l'organisation de ce remembrement — en liaison avec la C.E.T.A. et les conseillers agricoles — la notion de la spécialisation des exploitations.

#### **D.—UTILISATION DES MOYENS MATERIELS DE PRODUCTION**

L'utilisation des moyens matériels de production devra être facilitée par les mesures suivantes :

1) les détaxations qui ne devront pas être automatiques mais réservées à ceux qui sont à même d'assurer une utilisation rationnelle d'un matériel adapté à leurs besoins, en particulier aux coopératives d'utilisation du matériel agricole et aux coopératives d'achat ;

2) création sous l'égide des collectivités locales et des organisations agricoles de services d'entretien et de réparation du matériel agricole;

3) réorganisation du crédit agricole dont les prêts devront être accordés en tenant compte de la compétence des exploitations, et de la valeur de leurs programmes d'investissement;

4) encouragement en faveur des coopératives de travail et de production.

#### **E. — L'ACCES AU PROGRES TECHNIQUE**

L'accès au progrès technique devra être facilité :

1) en tout premier lieu par une organisation de la vulgarisation



sation agricole comportant la formation rapide d'un nombre de conseillers agricoles très supérieur au chiffre actuel : 1 pour 1.500 exploitants se rapprochant du chiffre de 1 pour 150 exploitants, qui a permis au Danemark d'avoir une agriculture deux fois plus productive que l'agriculture française;

2) par l'organisation, dans le cadre de l'Education Nationale et avec la collaboration des organisations professionnelles, d'un véritable enseignement agricole comportant :

a) le développement des écoles d'agriculture et l'élargissement du système des bourses;

b) la réforme des programmes scolaires pour y faire place à l'enseignement des données agronomiques de base;

c) l'introduction de l'orientation professionnelle agricole dans les classes scolaires terminales;

3) par un aménagement de l'enseignement général qui permette aux enfants des campagnes de ne pas être défavorisés par rapport aux enfants des villes : organisation du ramassage d'élèves, extension des centres d'orientation et de formation professionnelle industrielles dans les régions rurales;

4) par l'encouragement donné aux centres d'études techniques agricoles (C.E.T.A.), aux centres de gestion, de comptabilité agricole ;

5) par le développement de la recherche agronomique et notamment des stations expérimentales;

6) par le développement des institutions culturelles dans les campagnes, foyers ruraux, maisons de jeunes et de la culture, etc.

## F. — LES AVANTAGES SOCIAUX

Les avantages sociaux acquis par les autres catégories, devront être étendus aux paysans (sécurité sociale, allocations familiales et logement, retraite, celle-ci pouvant être liée à la cessation de l'exploitation par le retraité), et les salaires des ouvriers agricoles devront s'établir au niveau des salaires industriels.



# L'enseignement

## I. — TEXTE GENERAL

1° La IV<sup>e</sup> République a échoué à réaliser, dans le domaine de l'enseignement, une œuvre valable :

— pas de réforme de l'enseignement pourtant reconnue indispensable dès 1945 ;

— incapacité à fournir simplement les locaux et les maîtres indispensables en face de la marée démographique;

— incapacité à opérer une telle démocratisation de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur.

Par contre, elle a, en 1951, par le vote des lois Marie-Barangé, rouvert le conflit scolaire et entamé le principe :

**« A l'école publique, fonds publics, à l'école privée, fonds privés. »**,

principe qui, appliqué quarante années durant par la III<sup>e</sup> République, avait assuré au pays la paix scolaire et permis à l'école publique de manifester sa valeur et d'assurer son expansion.

2° La V<sup>e</sup> République, dès ses débuts, poursuit et accentue cette politique doublement néfaste. D'une part, elle continue de refuser à l'école publique les crédits indispensables. En même temps, elle prépare son démantèlement, à la fois en retirant à l'Education nationale des secteurs essentiels de son activité et en assurant la promotion de l'enseignement confessionnel privé.

3° En ce qui concerne l'organisation administrative de l'Education nationale, le P.S.U. s'élève contre l'actuelle tendance à la dislocation du ministère de l'Education nationale au profit d'autres ministères (Justice pour l'éducation surveillée, Agriculture pour l'enseignement agricole, Santé pour l'hygiène scolaire) ou au profit d'organismes nouveaux dont l'orientation est bien claire, tel le Haut-commissariat à la Jeunesse.

Le P.S.U. s'affirme partisan d'un grand ministère de l'Education nationale regroupant dans son sein tout ce qui touche à l'enseignement et à l'éducation; un ministère dont le souci unique devrait être de promouvoir l'expansion de renseignement public.

Le P.S.U. affirme qu'une telle œuvre n'est possible que dans le respect des franchises traditionnelles de l'Université, mieux, dans leur extension pour assurer le plus possible, dans tous les secteurs, le contrôle du personnel enseignant sur la gestion du service public de l'Education nationale.

4° Le P.S.U. estime que les crédits nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre doivent être accordés à l'Education nationale par priorité à tout autre secteur.

●  
Assurer par une revalorisation de leur situation un recrutement de maîtres qualifiés;

●  
Permettre d'entreprendre la construction des bâtiments et la modernisation de tout l'équipement scolaire, conditions d'une véritable réforme de l'enseignement.

**EXIGE ESSENTIELLEMENT DES CREDITS A LA MESURE DES BESOINS.**

●  
Le P.S.U. considère que l'égalité de tous les enfants devant l'instruction est la condition primordiale de l'avènement d'une société réellement démocratique. Il luttera pour que cette égalité, proclamée par la Constitution de 1946, soit effectivement réalisée.

**DANS CE BUT**, le P.S.U. se propose tout d'abord de défendre l'œuvre scolaire de la III<sup>e</sup> République. L'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque ouvert à tous les enfants sans distinction d'origine, doit être mis en mesure d'assurer sa fonction dans toutes les communes de France, dans les meilleures conditions matérielles et pédagogiques. Ses moyens doivent être accrus et améliorés en fonction de la poussée démographique, du mouvement d'urbanisation et des exigences nouvellement reconnues de la pédagogie. Les classes de perfectionnement doivent être multipliées. Des classes de rattrapage doivent être créées. Des écoles maternelles doivent être implantées auprès de tous les groupes scolaires. Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices doivent être développées, de manière à doter toutes les écoles de maîtres qualifiés.

Le P.S.U. entend, lutter d'autre part pour la mise en place d'une structure nouvelle destinée à rehausser le niveau culturel de l'ensemble de la Nation et à permettre l'orientation des enfants à l'issue de la scolarité primaire, selon des critères de justice et d'efficacité. De nombreuses études ont fait apparaître le caractère injuste et incohérent de la sélection qui s'opère actuellement au niveau du cours moyen 2<sup>e</sup> année et qui fixe à tout jamais, sauf de très rares exceptions, le destin scolaire et professionnel de chaque enfant, alors que bien des capacités ne se révèlent qu'entre 11 et 14 ans. Seule, une organisation des études qui prévoirait à la sortie des classes élémentaires un temps d'orientation commun à tous et conçu de manière à

réduire les handicaps géographiques et socio-économiques, permettrait à la fois d'assurer la promotion de tous et de dégager les élites. Seule, une organisation pourvue des moyens d'observation convenables justifierait la prolongation de la scolarité reconnue aujourd'hui nécessaire.

Une telle réorganisation des structures resterait sans effet si elle ne s'accompagnait des mesures sociales permettant à tous les enfants de poursuivre leurs études, quelles que soient les ressources de leur milieu familial : mesures d'ordre matériel, gratuité des cantines et des fournitures scolaires, ramassage par autocar, allocations d'études et mesures d'ordre éducatif, développement des bibliothèques de jeunes et des clubs sportifs culturels.

Le P.S.U. envisage en troisième lieu la nécessité d'une extension et d'une remise en ordre de l'enseignement technique qui ne doit plus apparaître comme le parent pauvre de l'Université. Les liens et les passages entre l'enseignement technique et l'enseignement classique ou moderne doivent être multipliés à tous les niveaux. L'indépendance de l'enseignement technique à l'égard de la profession doit être garantie.

Enfin, le P.S.U. réclame un ensemble de mesures propres à assurer la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il faut à renseignement supérieur des amphithéâtres, des bibliothèques, des laboratoires et surtout un encadrement de professeurs et de maîtres assistants en nombre suffisant pour que son rendement soit accru à la dimension des besoins d'un grand Etat moderne et que les étudiants moins fortunés ne se voient pas contraints d'abandonner leurs études avant leur terme. Un effort doit être fait pour assurer à tous les étudiants un logement décent et abordable. Les bourses doivent être augmentées et étendues. Des allocations d'études doivent être créées.

Le P.S.U. dénonce l'incurie des gouvernements de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République qui, loin d'avoir su faire face aux nouveaux impératifs de la vie économique et aux aspirations grandissantes des masses à la culture, ont laissé se détériorer le patrimoine universitaire de notre pays. Il affirme que la France ne pourra tenir sa place dans le monde que si des investissements considérables sont engagés pour l'extension de l'instruction à toutes les couches de la Nation. Il appelle les syndicats, les organisations éducatives, les parents d'élèves à lutter pour la création d'un grand ministère de l'Education nationale doté de tous les moyens matériels et du prestige nécessaire à la rénovation et à la démocratisation de l'enseignement.

L'enseignement français aujourd'hui, dans le second degré et le supérieur demeure archaïque dans sa structure et dans son contenu. L'insuffisance des crédits alloués, l'attachement inconditionnel à la tradition aussi, sont les causes déterminantes de



ce retard. Il importe de mettre la jeunesse française au niveau du monde moderne, de faire triompher les méthodes nouvelles d'enseignement, de procéder à une large refonte des programmes, d'éliminer les scories datant du XIX<sup>e</sup> siècle, de faire de l'école, au niveau du secondaire et du supérieur en particulier, une préparation effective à la vie contemporaine. Et, dans cette perspective, il est nécessaire que soient enseignées, à tous les échelons et dans tous les domaines, non seulement les sciences et les techniques, mais que soit aussi rendu sensible l'idéal humaniste sans lequel l'avenir de la société perdrait sa signification.

Il est essentiel qu'une part importante des crédits soit consacrée aux développements de la recherche scientifique. Tant dans le domaine des sciences de la nature, que dans celui des sciences humaines, il faut que soit créé un vaste organisme, contrôlé budgétairement par le ministre de l'Education nationale, mais jouissant d'une large autonomie de gestion qui permette aux chercheurs et aux savants de poursuivre, indépendamment de tous les groupes de pression politiques ou économiques, leurs études et fournir ainsi à la Nation un potentiel intellectuel et technique dont l'expérience mondiale montre qu'il joue un rôle décisif.

## II. — LA LAÏCITE

Le P.S.U. affirme sa volonté de défendre la laïcité de l'école, corollaire de la laïcité de l'Etat.

Difficilement conquis contre les partisans de l'ancien régime au cours des luttes politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, le statut laïque de l'école assure aux enfants de toutes les familles spirituelles un enseignement commun :

1° A l'opposé de l'éducation dogmatique contrôlée par des confessions ou des philosophies et fondée sur l'autorité, l'école laïque a pour règle de n'enseigner que les vérités positives établies par la science et les valeurs qui réalisent l'accord de tous les esprits. Les élèves ne se voient imposer aucune conception politique, philosophique ou religieuse. Les maîtres, de leur côté, ne sont pas tenus de prendre des attitudes qui seraient contraires à leurs convictions personnelles ;

2° Contre l'hégémonie idéologique de la classe dirigeante, l'école laïque ouverte à tous, garantit la liberté de conscience et le droit à l'instruction des enfants de toutes les origines.

Le P.S.U. appelle les enseignants, les parents d'élèves et tous les républicains à appuyer les initiatives prises par le Comité national d'action laïque pour combattre les mesures de subvention aux écoles privées qui constituent une violation de la laïcité et rallument la guerre scolaire dans notre pays.

Le P.S.U. prend l'engagement qu'en toutes circonstances, il cherchera à obtenir l'abrogation pure et simple de toutes les lois antilaïques. En même temps, il affirme que tous les établis-



sements d'enseignement qui auront sollicité et obtenu des fonds publics feront l'objet d'une mesure de nationalisation (selon les formes inspirées de la nationalisation des écoles des Houillères). Ces mesures constitueront une première étape vers la réalisation d'un service national d'enseignement géré par les représentants de l'administration, des parents d'élèves et des enseignants, dans la voie ouverte par le projet de nationalisation établi par le C.N.A.L.

## La décolonisation

La crise de la décolonisation est une des causes essentielles de la crise de la démocratie française ; les guerres coloniales dans lesquelles la France se trouve plongée depuis 1946 ont enlevé une partie de sa jeunesse à la production utile, dévié notre économie vers des fabrications de guerre, démoralisé la nation et enfin, ont constitué l'école de cadres et le champ de manœuvres de la réaction et du fascisme d'où est sorti le coup d'Etat du 13 mai instituant le régime actuel. Débarrasser la France du colonialisme, c'est servir son intérêt et assurer son avenir démocratique.

Par suite, il convient d'assurer une liaison étroite entre la lutte des peuples dépendants contre le colonialisme et la lutte des masses laborieuses françaises pour la démocratie et le socialisme.

Le Parti Socialiste Unifié proclame sa fidélité à la tradition permanente de l'anticolonialisme de la démocratie révolutionnaire et du mouvement ouvrier français. Il se prononce sans équivoque pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à jouir de l'indépendance comme d'un droit sacré qui est aux nations ce que les droits de l'homme sont aux citoyens. Il s'engage à appuyer ou à promouvoir toute action tendant au respect de la démocratie et des droits de l'homme et tendant à l'émancipation complète des peuples encore colonisés. L'évolution du monde conduit à une solidarité étroite entre les peuples, mais l'association véritable suppose une indépendance déjà réalisée et ressentie comme telle par les peuples intéressés.

Faute d'avoir respecté les principes démocratiques, l'Union française a volé en éclats. Pour éviter le même sort, la Communauté est contrainte à une profonde réforme de nature basée sur la reconnaissance du droit de ses membres à l'indépendance.

Le P.S.U. entend promouvoir l'évolution la plus rapide de la Communauté vers une libre association de nations souveraines, membres de la zone franc à laquelle pourront adhérer le



Cameroun et le Togo, ainsi que, s'ils le désirent, la Guinée, la Tunisie, le Maroc et, demain, l'Algérie.

Au-delà du colonialisme et de toutes ses manifestations, le grand problème de notre époque est celui de la répartition dans la justice des richesses du monde entre pays développés et pays sous-développés. Dans ce domaine, le P.S.U. estime qu'une France démocratique pourrait donner l'exemple, non seulement dans les discours, mais par des initiatives pratiques. Dans la Communauté et les pays de la zone franc, la coopération technique, économique, culturelle devrait être organisée démocratiquement et dans l'égalité des droits, par des organisations où chaque Etat participerait dans l'esprit de la libre détermination.

Sur le plan international, il conviendrait notamment de reprendre le projet de Fonds mondial (SUNFED) fonctionnant comme l'institution spécialisée de l'O.N.U., sous le contrôle de tous les Etats et alimenté par une cotisation correspondant, soit à un pourcentage du revenu national, soit des dépenses militaires (qui sont de l'ordre de 100 milliards de dollars, alors que les pays sous-développés reçoivent à peine 4 milliards de dollars par an environ).

Une France démocratique devrait donner l'exemple de la coopération fraternelle ; plus particulièrement avec les pays avec lesquels elle aura conservé des liens, tout en proscrivant les conditions politiques et les formules de contraintes indirectes ou d'assistance à caractère humiliant.

Dans cet esprit, elle pourrait prendre certaines initiatives:

a) La création d'un Fonds de stabilisation des cours de toutes les matières premières, qu'elles soient minières ou agricoles, généralisant ce qui existe pour quelques denrées, permettant pour chaque Etat le contrôle des productions et la régularisation à un niveau rémunérateur de leurs oscillations, la réussite d'une telle expérience donnant plus d'autorité pour demander l'extension au domaine international, par l'institution d'un Fonds international de stabilisation des cours des matières premières et des denrées agricoles. Cette revendication est le minimum vital des peuples sous-développés car, avant même de les aider, il convient de prendre des mesures qui assurent l'équilibre des échanges économiques, au lieu de les perturber gravement, comme l'ont fait trop souvent les grandes puissances ;

b) La création d'un Office national ayant le monopole du commerce extérieur avec les pays d'outre-mer et des relations maritimes (sous réserve des accords internationaux existants) entre ces pays et la France ; faute d'une telle expropriation générale des sociétés coloniales, toute aide aux pays sous-développés se traduira d'abord par l'enrichissement de ces sociétés aux dépens des peuples de France et d'Outre-mer;

c) La création d'une Banque d'investissements gérée par les représentants de la Communauté associée. Les bénéfices de certaines exploitations de pôles de développement communs (comme le Sahara) seraient versés à cette banque.

Le Parti Socialiste Unifié estime qu'en aidant les peuples d'Afrique à se déterminer librement, en les aidant dans leur lutte contre la faim et pour l'émancipation économique, il leur permettra d'autant mieux de trouver leur voie originale vers le socialisme.

Que le régime de la métropole soit aussi attractif et exemplaire que possible en tant que modèle de développement ne signifie pas qu'il puisse être transplanté mécaniquement dans les pays sous-développés. Au contraire, des méthodes adaptées aux pays d'Afrique comportant notamment l'utilisation de la main-d'œuvre inemployée grâce à des procédés simples, la formation rapide de moniteurs agricoles peuvent à la fois accroître la production, fournir des possibilités de travail et d'instruction.

Dans une association de peuples dont la langue internationale librement acceptée serait la langue française, la France donnerait elle-même l'exemple d'un socialisme original, construisant la justice et la liberté, respectant les diversités culturelles, les rythmes de développement de chaque peuple et cependant offrant à l'ensemble d'incomparables ressources pour aller vers le plein épanouissement et la prospérité commune.